

l'accomplissement de ce devoir, a coup sûr vous parviendrez, et assez facilement, à les corriger tout-à-fait. Mais si vous négligez cette correction, dès le principe, leurs défauts et leurs vices grandiront avec eux, ils se développeront de plus en plus, et dès lors, il vous deviendra presque impossible de les corriger.

Il faut encore que la correction que vous exercez à l'égard de vos enfants, soit marquée au coin du bon sens, et qu'elle soit en tout raisonnable. D'abord, les fautes de légèreté et d'étourderie ne demandent que de simples avertissements, de douces et bienveillantes réprimandes, et non encore des punitions. Si, cependant, après avoir été avertis et réprimandés plusieurs fois, vos enfants ne tiennent aucun compte de vos avertissements et de vos réprimandes, vous devez alors leur imposer quelques pénitences, en les proportionnant, toutefois, à la gravité des fautes qu'il s'agit de punir.

Mais, au contraire, les défauts de vos enfants qui annoncent de l'entêtement, à plus forte raison, celles qui décèlent de la malice, de l'ingratitude, du mépris pour leurs supérieurs, et pour les choses saintes, doivent être punis sur le champ, chaque fois qu'elles se renouvellent, et avec assez de gravité.

Pourtant, pères et mères, pour assurer le succès, des réprimandes que vous adressez à vos enfants, et des punitions que vous leur infligez, il faut que ces réprimandes et ces punitions soient en rapport avec les fautes à corriger, et ne soient pas multipliées sans besoin. N'oubliez pas que ce sont des remèdes moraux au moyen